

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire le premier avril deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, en la Maison des Associations « La R'mise », sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 07 - nombre de votants : 07

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH.

Etaient absents excusés : Clément TOUZET Guy CHANTEMILANT, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER,

Convocation du 24/03/2021- notifiée et publiée par affichage le 25/03/2021

La séance a été publique. - Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2021

ORDRE DU JOUR :

1-Compte de la Gestion 2020 - 2-Compte Administratif 2020 – 3-Affectation des résultats 2020 – 4-Notification des taux des taxes locales –
5- Gîtes : tarifs de location – 6- Devis vitre église – 7- FSL 2021 – 8-Restitution de caution appartement – 9-Achat audio guide – 10-Création d'un emploi aidé PEC – 11-Décision Modificative au Budget – 12-Convention de partenariat tripartite pour « les Chaumes de La Celle » avec le CEN l'ONF et la Commune – 13-Convention de partenariat avec la Commune de Saint Amand Montrond pour les autorisations d'instruction des droits du sol – 14-Organisation du jardin participatif - Capitale Française de Biodiversité – 15-Sortie autoroute Sud de Bourges – 16-Courriers divers - Questions diverses

DCM 2021-009 - Compte de la Gestion 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Philippe MOUCHARD et Madame Murielle BOURGOIGNON, Trésoriers de Saint-Amand-Montrond ;

Après s'être assuré que les Trésoriers ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures de l'exercice 2020 ;
Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Considérant les résultats 2020 ci-après :

○ *Section d'investissement :*

Clôture 2019 : + 86 568,25 €

Recettes 2020 : 477 959,50 € Dépenses 2020 : 513 254,42 € Résultats 2020 : -35 294,92 €

Clôture d'investissement cumulé exercice 2020: excédent : 51 273,33 €

○ *Section de fonctionnement :*

Clôture 2019 : + 204 843,58 € - Part affectée à l'investissement 2020 (art 1068) : 182 347,75 €

Recette 2020 : 260 606,69 € Dépenses 2020 : 218 671,36 € Résultats 2020 : 41 935,33 €

Clôture de fonctionnement cumulé exercice 2020 : excédent : 64 431, 16 €

Soit :

Clôture exercice 2019 : INV + FONCT : excédent : 291 411,83 € (86 568,25 € + 204 843,58 €)

-part affectée à l'investissement de l'exercice 2020 (art. 1068) : 182 347,75 €

Clôture exercice 2020 : INV + FONCT : excédent : 6 640,41 € (59 522,19 € + 25 401,98 €)

Total cumulé au 31/12/2020 : 115 704,49 € (291 411,83 € - 182 347,75 € + 6 640,41 €)

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur Philippe MOUCHARD et Madame Murielle BOURGOIGNON, Trésoriers de Saint-Amand-Montrond, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2021-010 - Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire donne la présidence à Agnès CHANTRIER, 1^{ère} Adjointe ;

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020, et le contrôle avec le compte de la gestion 2020.

Les résultats sont les suivants :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
<u>RESULTATS</u>			
DEFICIT REPORTE -->		EXCEDENTS REPOTES -->	86 568,25
DEPENSES INVESTISS. -->	513 254,42	RECETTES INVESTISS. -->	477 959,50
	<u>Total : 513 254,42</u>		<u>Total : 564 527,75</u>
I) RESULTAT D'INVESTISSEMENT : excédent cumulé : 51 273.33 €			

RESTES A REALISER	
RECETTES --> 78 840 €	DEPENSES --> 48 705 €
II) SOLDE DES RESTES A REALISER : excédents des RAR : + 30 135 €	
III) BESOIN DE FINANCEMENT (CUMUL I ET II) : 0 €	

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
<u>RESULTATS</u>			
DEFICIT REPORTE -->		EXCEDENTS REPOTES -->	22 495,83
DEPENSES FONCTION. -->	218 671,36	RECETTES FONCTION. -->	260 606,69
	<u>Total : 218 671,36</u>		<u>Total : 283 102,52</u>
IV) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER : 64 431.16 €			

Monsieur le maire quitte la salle afin de laisser délibérer librement le conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 06 - nombre de votants : 06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (06 voix)

- vote et adopte **le compte administratif 2020, (le maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la séance lors des débats et du vote)**

Mme CHANTRIER Agnès rappelle Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.

DCM 2021-010 - Affectation des résultats

Le conseil municipal,

après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 19	Virement à la SI (1068)	Résultats ex 2020	Solde des RAR 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	+ 86 568,25 €		- 35 294,92	+ 30 135	+ 81 408,33€
Fonctionnement	+ 204 843.58 €	182 347.75€	+41 935,33 €		+ 64 431,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
décide d'affecter les résultats 2020 sur le Budget Primitif 2021 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 → 64 431,16 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2021 (c/1068) → 0 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) → 0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) → 64 341,16 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020

→ néant

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

DCM 2021-011 - vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 et propose d'augmenter le taux de la Taxe Foncière sur le bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide de d'augmenter le taux Taxe Foncière sur le bâti

et fixe les nouveaux taux comme suit :

- taxe foncière/bâti : 34,72 %
- taxe foncière/non bâti : 36,53 %
- taxe CFE : 24,66 %

pour un produit fiscal attendu de 83 681 €

DCM 2021-012 – TARIFS DE LOCATION DES GÎTES

Monsieur le maire présente les propositions de tarifs de location des gîtes aménagés dans l'ancienne mairie-école en prévision de leur ouverture prochaine.

Le conseil municipal étudie les propositions présentées,

Et à l'unanimité des membres présents, décide des tarifs de location des gîtes comme suit :

Gîtes « Le petit jardin » et le « Le prieuré »

Tarif de location pour 6 personnes

	Semaine	Midweek (lundi au jeudi)	Week-end
Haute saison	400	290	290
Moyenne saison	350	240	240
Basse saison	290	200	200
Supplément par personne >6	30	20	20

Gîte « le petit jardin »

Tarif de location pour 2/3 personnes

	Semaine	Midweek (lundi au jeudi)	Week-end
Haute saison	350	250	250
Moyenne saison	300	200	200
Basse saison	250	160	160

Haute saison : juillet et août

Moyenne saison : Avril – mai – juin – septembre et vacances scolaires

Basse saison : reste de l'année

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2021-013 Remplacement d'une vitre - Eglise

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'une vitre est cassée à l'une des fenêtres de l'église (côté école) et présente un devis de réparation de l'entreprise Sébastien SCHMITT d'un montant de 75 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable au devis.

DCM 2021-014 -Fonds de Solidarité – participation demandée par le Conseil Départemental

Monsieur le maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental du Cher relatif à l'attribution du FSL en 2020 et d'une demande de contribution de la commune pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- vote une participation de 200 € au titre de l'année 2021.

DCM 2021-015 -Restitution de la caution – logement 2, rte de Bruère

Suite au départ de la locataire du logement communal 2 route de Bruère à LACELLE, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué, et que le logement est rendu en bon état. Il convient de ce fait de restituer la caution d'un montant de 354 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de restituer la caution d'un montant de 354 € à Mme Morgane ABDELHAK.

Le conseil municipal inscrit cette dépense dans le cadre d'une Décision Modificative au Budget.

DCM 2021-016 - Achat audio guide –

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat ou la location d'audio-guide dans le cadre du développement touristique de la commune.

Le conseil municipal examine différents tarifs proposés, tant en location qu'en achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de l'achat du coffret de 10 « personalguides » reconditionnés et accessoires de la société TONWELT pour un montant HT de 1343,40 € (1612,08 € TTC)

Le conseil municipal inscrit cette dépense en section d'investissement dans le cadre d'une Décision Modificative au Budget.

DCM 2021-017 - Création d'un emploi aidé PEC –

Dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences Monsieur le maire expose au conseil municipal la possibilité de créer un poste PEC

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour un jeune de -26 ans.

La personne serait recrutée dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficierait des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à cet emploi pourrait être de 20 heures par semaine, la durée du contrat serait de 09 mois et la rémunération devra être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

-Contenu du poste :

- Conduite d'engins motorisés de la commune pour assurer l'entretien de la voirie et espaces verts (tracteurs, tondeuse autoportée -permis B indispensable au poste proposé – il est précisé qu'en cas de perte du permis de conduire durant le contrat PEC, pour quelque nature que soit, il sera mis fin au contrat)
- entretien des locaux communaux (Mairie, La R'mise, Gîtes ...)

-Durée des contrats : 09 mois

-Durée hebdomadaire de travail : 20 heures – présence les vendredis et samedis selon les besoins.

-Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec les parties concernées (commune, bénéficiaire, Etat) et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :

- Conduite d'engins motorisés de la commune pour assurer l'entretien de la voirie et espaces verts (tracteurs, tondeuse autoportée -**permis B indispensable au poste proposé – il est précisé qu'en cas de perte du permis de conduire durant le contrat PEC, pour quelque raison que soit, il sera mis fin au contrat**)
- entretien des locaux communaux (Mairie, La R'mise, Gîtes ...)

-Durée des contrats : 09 mois

-Durée hebdomadaire de travail : 20 heures avec présence les vendredis et **samedis** selon les besoins.

-Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant.

DCM 2021-018 - Décision Modificative au Budget -

Dans le cadre des délibérations de la présente séance et afin d'inscrire les dépenses budgétaires des décisions prises, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la Décision Modificative au Budget ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Article 615221 - 3500 €

Chapitre 012 Article 64168 + 3500 €

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 16 Article 165 + 363 €

Dépenses

Chapitre 16 Article 165 + 363 €

Chapitre 21 Article 2188 + 1700 €

Chapitre 23 Article 2315 - 1700 €

DCM 2021-019- Convention de partenariat tripartite pour « les Chaumes de La Celle » avec le CEN, l'ONF et la Commune

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de convention de partenariat tripartite pour « les Chaumes de La Celle » entre le Conservatoire d'Espaces Naturels, l'Office National des Forêts et la Commune dont l'objet est de définir les modalités d'un partenariat dans les parcelles A14 et A16 dans le but :

-de préserver de manière durable le patrimoine naturel des parcelles communales,

-de définir et de mettre en œuvre des opérations de gestion propres à garder les habitats et les espèces dans un bon état de conservation

-d'assurer une surveillance et un suivi des parcelles conventionnées.

Le conseil municipal, après avoir étudié la convention et après exposé du maire,

A l'unanimité des membres présents adopte la convention de partenariat tripartite pour « les Chaumes de La Celle » entre le Conservatoire d'Espaces Naturels, l'Office National des Forêts et la Commune, et autorise Monsieur le maire à signer le document.

DCM 2021-020- Convention de partenariat avec la Commune de Saint Amand Montrond pour les autorisations d'instruction des droits du sol

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la mise en application du PLUiH mettra fin au Règlement National d'Urbanisme des dossiers reçus en mairie et traités par la Direction Départemental des Territoires de Saint-Amand-Montrond. De ce fait la Commune devra gérer les demandes d'autorisation d'urbanisme en cohérence avec le PLUiH. Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition de convention de partenariat avec la Commune de Saint Amand Montrond pour les autorisations d'instruction des droits du sol dont les tarifs ci-après seront revalorisés de 10 % chaque année :

Certificat d'Urbanisme (b) : 50 € / Déclaration Préalable : 60 € - Permis de Construire : 70 € / Permis de Démolir : 50 € / Permis d'Aménager : 90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande un temps de réflexion pour se prononcer sur cette option d'instruire les futurs dossiers d'urbanisme, et d'étudier d'autres possibilités.

Organisation du jardin participatif - Capitale Française de Biodiversité

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une réunion d'information le jeudi 08 avril 2021 à 18 heures pour organiser et prévoir un règlement intérieur sur l'organisation du Jardin participatif appelé « Le Champ de la Fontaine »

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2021-021- Sortie autoroute Sud de Bourges

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier du Conseil Départemental du Cher relatif aux délibérations afférentes aux sorties de l'autoroute A71 :

- délibération du 07 décembre 2020 – Deuxième diffuseur de l'agglomération de BOURGES
- délibération du 25 janvier 2021 – Etude de faisabilité : concessionnaire AP2R

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces deux délibérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis défavorable à la création d'une sortie supplémentaire à LEVET.

DCM 2021-022- Don de la parcelle B 918

Suite à la donation de la parcelle B 918 par délibération du conseil municipal n°2019-050, et afin de finaliser l'acte administratif, il convient de donner la valeur de ce bien.

S'agissant d'une parcelle de terre de 130 m² complètement enclavée, le conseil municipal estime ce terrain à 50 €.

Fin de la séance à 21 heures 30
Le présent compte rendu est publié par affichage le 06 avril 2021

Le Maire,
Philippe AUZON